



## Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 08 juin 2021

### **Carole Delga, Jean Valadier et Bernard Léguille saluent la décision favorable du Tribunal de Commerce de Montpellier pour la reprise du site d'abattage et transformation de produits carnés d'Argences-en-Aubrac.**

**Le Tribunal de Commerce de Montpellier a validé ce jour l'offre de reprise du site d'abattage et transformation de produits carnés d'Argences-en-Aubrac portée par la Région Occitanie et l'entreprise familiale Beauvallet, avec le soutien de la Communauté des Communes Aubrac Carladez et Viadène.**

Géré par le groupe Arcadie placé en liquidation judiciaire, le site d'abattage et transformation de Sainte-Geneviève-sur-Argence a été fermé en septembre 2020, entraînant avec lui la destruction d'une centaine d'emplois. Soucieuse de participer au développement économique local, la société Beauvallet souhaitait racheter cet abattoir en Aveyron pour conforter une stratégie de valorisation de l'élevage de l'Aubrac. En vue de la reprise du site, et du dépôt de l'offre de reprise auprès du Tribunal de Commerce de Montpellier, une SAS immobilière avec comme actionnaires la Région Occitanie, à travers l'ARIS, et Beauvallet a été créée. La Communauté de communes Aubrac Carladez et Viadène assurera la présidence du conseil de surveillance de cette structure. L'exploitation du site sera assurée en propre par Beauvallet.

Le projet de reprise a pour objectif de moderniser l'outil de travail et les équipements tout en conduisant un projet dont les valeurs sont axées sur la qualité et le goût de la race Aubrac, la création de partenariats et de filières durables avec les éleveurs locaux, l'innovation et la traçabilité. La Région a choisi de se mobiliser en appui de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène pour préserver cet outil industriel local et le transformer en un nouveau projet territorial mettant en valeur les savoir-faire locaux et de la race Aubrac. Via l'ARIS, la Région pourra investir jusqu'à 1 M€ dans la future société de projets.

*« Nos efforts collectifs paient ! Je salue la décision favorable rendue hier par le Tribunal de Commerce de Montpellier suite au dépôt de l'offre de reprise de l'abattoir d'Argences-en-Aubrac. Le projet que nous avons proposé avec Jean Valadier, président de la Communauté des communes Aubrac Carladez et Viadène et Bernard Léguille, président de Beauvallet est axé autour de l'excellence et la qualité de la race Aubrac. Il combine à la fois développement économique, emploi local et alimentation durable et raisonnée. C'est ce que la Région Occitanie défend depuis plusieurs années : la valorisation des produits régionaux, la transmission des savoir-faire et la création d'une identité régionale commune autour notamment de l'alimentation » a déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée.*



*« Nous nous réjouissons que la mobilisation de la Région Occitanie et de l'entreprise Beauvallet dans un projet porteur de sens ait été reconnue. A leurs côtés, la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a travaillé avec conviction pour initier cette première étape. En lien avec le PNR de l'Aubrac, nous nous attacherons désormais à accompagner les acteurs de la filière dans une structuration que nous souhaitons exemplaire. Demain, nous devons tous nous retrouver dans un nouveau modèle. Au travers de l'outil d'Argences en Aubrac, nous voulons que le savoir-faire des éleveurs trouve une reconnaissance renforcée auprès des consommateurs. Nous pensons aussi à tous les métiers de la filière et nous poserons, au cœur de ce pôle, un espace de formation pour les jeunes d'ici et d'ailleurs. Du boucher au commercial, nous avons besoin à tous les niveaux de professionnels formés, engagés et fiers de travailler des produits d'excellence » Jean Valadier, président, Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène.*

*« La décision du Tribunal de commerce de Montpellier est l'aboutissement d'un travail sérieux conduit de concert entre la communauté de communes Aubrac Carladez et Viadène, la région Occitanie et Beauvallet. C'est aussi le début d'un projet alliant les compétences de développement d'un territoire rural de montagne conduit par la communauté de communes, ainsi que les compétences de développement économique de la région et l'économie elle-même représentée par Beauvallet. Cette collaboration va maintenant se concrétiser pour le territoire et les femmes et les hommes qui le font vivre. Je suis ravi de l'action conjointe à nos côtés et de l'appui réel de Madame Carole Delga et de Monsieur Jean Valadier qui permet à Beauvallet de faire notre métier autrement » Bernard Léguille, président de Beauvallet.*

■ **Contact presse :**

**Région Occitanie :** Coralie Mombousse : [coralie.mombousse@laregion.fr](mailto:coralie.mombousse@laregion.fr) - Port. : 07 88 56 06 42

**Communautés des communes Aubrac Carladez et Viadène :** - Cédric Murez -  
[communication@ccacv.fr](mailto:communication@ccacv.fr) - 07 88 69 62 28 -

**Beauvallet :** Hélène Hertzfeld : [h.hertzfeld@beauvallet.fr](mailto:h.hertzfeld@beauvallet.fr) – Port : 06 72 96 67 83